



Mémoire

Soumis par la

Société de la francophonie manitobaine

au

Groupe qui fait l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications

Janvier 2019

Introduction

À titre d'organisme porte-parole de la communauté francophone du Manitoba, la Société de la francophonie manitobaine (SFM) se soucie de l'avancement de tous les domaines d'activités de la communauté. Avec nos partenaires et collaborateurs communautaires, nous sommes actifs dans : (i) le développement de notre économie, (ii) la formation de notre population francophone, (iii) l'établissement de liens entre nos communautés rurales et urbaines, (iv) la promotion de notre expression culturelle et artistique, (v) la valorisation du français; et, (vi) la promotion des services en français.

Nous avons étudié le cadre de référence formulé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications du point de vue de la francophonie manitobaine. L'optique présentée est celle d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) qui fait partie d'un plus grand réseau, celui des communautés francophones et acadiennes avec des aspirations et des besoins communs. Également, nous faisons référence à la situation particulière de la francophonie des quatre provinces de l'Ouest canadien et du Nord-Ouest canadien, plus précisément du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Depuis l'adoption des lois actuelles sur les télécommunications et la radiocommunication, les moyens techniques en communications à la disposition des Canadiens et des Canadiennes ont énormément évolué. En tant qu'utilisateurs de ces ressources techniques, nous pouvons surtout nous prononcer sur l'importance de l'accès à ces ressources pour notre communauté et l'impact de cet accès sur son épanouissement. L'essentiel, c'est que les outils de communication à notre disposition, toujours en évolution, servent les valeurs canadiennes. Pour les CLOSM, la révision de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications est obligatoirement liée à la *Loi sur les langues officielles*, qui fait actuellement l'objet de consultations par un comité sénatorial, et la *Charte canadienne des droits et libertés*. La présente révision de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications peut offrir l'occasion de mieux respecter les droits et de mieux répondre aux besoins des CLOSM.

Loi sur les télécommunications et Loi sur la radiocommunication

La SFM croit que la continuation du développement de services de télécommunications abordables à travers du pays est essentielle à l'épanouissement de la francophonie canadienne. En général, les télécommunications sont un moyen par excellence pour réduire les écarts et favoriser l'interaction entre les milieux canadiens très peuplés et les milieux moins peuplés. L'impact de toute amélioration se fera sentir dans diverses sphères d'activité, y compris la main-d'œuvre, en favorisant le travail à distance, l'économie, la santé, l'éducation et la culture.

Un robuste réseau de télécommunications est particulièrement indispensable en milieu minoritaire. Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, 756 500 citoyennes et citoyens canadiens des quatre provinces de l'Ouest, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon peuvent soutenir une conversation en français, soit 6,84 % de la population totale de cette étendue géographique. Afin que les Canadiens et Canadiennes d'expression française puissent vivre leur francophonie pleinement, peu importe où ils habitent dans ce territoire, ils doivent avoir accès à des télécommunications fiables pour communiquer entre eux avec facilité et pour avoir accès à des services et l'occasion de travailler en français (p. ex. rassemblements virtuels autour d'évènements culturels; formation à distance; travail à distance; consultations avec des professionnels et des professionnelles de la santé) peu importe où ils sont situés sur ce vaste territoire.

Également, l'accès à des télécommunications fiables et à la fine pointe de la technologie sur le territoire canadien est d'importance capitale en matière de communications sur les plans national et international. Il va sans dire que pour vivre notre francophonie et nous épanouir en tant que francophones de l'Ouest et du Nord-Ouest canadiens, nous dépendons des télécommunications pour éviter et contrer l'isolement, et pour pleinement assumer notre place au sein de la francophonie canadienne et mondiale.

Dans le tableau 2.1.1 intitulé *Pourcentage des ménages faisant partie d'une CLOSM qui ont accès à des services de communication dans leur langue officielle, par type de service, par province ou territoire et pour l'ensemble du pays, 2013* de son *Rapport de surveillance des communications de l'année 2017*, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) souligne qu'en général les CLOSM de l'Ouest canadien et du Nord ont accès à Internet à large bande (de 97 à 99 %) et au sans fil mobile à large bande (de 84 à 99%), mais moins à la télévision en direct (0 pour le Nord et de 17 à 62 % pour les provinces), à la radio (51 à 78 %) et à la câblodistribution (sauf SRD; 74 à 94 %). Ces données, tirées du recensement de 2016 de Statistique Canada et recueillies par le CRTC, laissent croire qu'Internet serait en effet le meilleur moyen de diffuser largement un contenu local dans les CLOSM, surtout que le CRTC continue à investir dans Internet à large bande. Ce moyen de communication très accessible pour les CLOSM pourrait servir à la large diffusion d'évènements et de produits thématiques par et pour la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec. Il ne faut cependant pas négliger de maintenir et d'accroître les services de communication traditionnels qui répondent aux besoins et aux habitudes de consommations de clientèles spécifiques.

Le gouvernement canadien doit en effet maintenir la priorité d'appuyer directement le « déploiement de la large bande aux régions du pays qui seraient autrement négligées par le secteur privé » (Cadre de référence, p. 4) et doit constamment préparer l'avenir dans ce domaine en évolution rapide. Le rôle de leadership et de réglementation que le gouvernement exerce en ce qui concerne la concertation entre les diverses entités qui mettent sur pied l'infrastructure passive des télécommunications lui revient, en particulier pour assurer l'accès égal aux télécommunications partout au pays, accès qui dépend de la qualité de cette infrastructure.

Les plans stratégiques des associations provinciales francophones de l'Ouest canadien soulignent la volonté des communautés qu'elles représentent à être inclusives, c'est-à-dire d'accueillir les nouveaux visages de leur francophonie : les immigrantes et les immigrants, les finissantes et les finissants de programmes d'immersion française, les apprenantes et apprenants adultes du français, les familles exogames, etc. De plus, leurs divisions et conseils scolaires priorisent la construction identitaire francophone de leurs élèves fondée sur l'extraordinaire diversité culturelle qui fait la richesse de la francophonie dans l'Ouest. Pour cette raison, nous appuyons fortement la prémisse que la législation sur les télécommunications veille « à ce que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions puissent accéder à des services de télécommunications abordables et de grande qualité pour permettre l'expression culturelle et la diversité » (Cadre de référence, p. 4)

En ce qui concerne la concurrence, l'innovation et l'accès aux services abordables, les modifications législatives sont justifiées dans la mesure où la propriété canadienne en radiodiffusion n'est pas réduite. C'est un élément non négociable pour la francophonie canadienne qui cherche à augmenter sa présence et son activité sur les réseaux.

La SFM appuie ce qui est précisé dans le cadre de référence concernant les principes de la neutralité d'Internet : « [Ils] doivent demeurer au centre de la législation future tout en procurant à l'organisme de réglementation la souplesse nécessaire pour considérer de nouveaux

développements et s'adapter en conséquence. » (p. 6) Tout en favorisant l'innovation et la liberté d'expression, le CRTC doit avoir moyen de contrer rapidement des initiatives qui portent atteinte aux valeurs et aux droits des Canadiennes et des Canadiens. Nous soulignons l'accès à l'information, les droits en matière de langues officielles et de la personne.

En plus d'appuyer ce qui est mentionné au sujet de la protection des consommateurs, les droits et l'accessibilité à la page 6 du cadre de référence, nous tenons à souligner que les conditions de service imposées par le CRTC doivent comprendre la documentation et le service dans les deux langues officielles du pays.

En matière de sûreté, de sécurité et de protection de la vie privée, le gouvernement canadien se doit en effet de constamment chercher et appliquer les meilleurs « moyens d'équilibrer la sécurité, la protection de la vie privée et le potentiel de croissance économique et d'innovation » dans un environnement technologique toujours changeant qui comprend une utilisation croissante d'Internet, que ce soit par le biais de la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiocommunication* ou d'autres moyens.

Certes, le marché des télécommunications a intérêt à être compétitif et administré aussi efficacement que possible, mais le gouvernement canadien doit aussi veiller à ce que ce marché serve bien les Canadiens et Canadiennes de toutes circonstances : vivant dans des régions densément ou légèrement peuplées, Premières Nations, divers groupes culturels, langues officielles connues, profil socioéconomique, etc.

Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), dont la SFM est membre : « L'accès des francophones de nos milieux à de l'information et des nouvelles locales en français est indissociable de leur capacité de vivre dans leur langue au quotidien. Développer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur langue et à leur communauté passe par un accès à des contenus culturels en français sur des plateformes comme Netflix ou iTunes. Pour les talents artistiques qui émergent dans nos communautés, des institutions culturelles comme nos médias communautaires et Radio-Canada sont un tremplin essentiel afin de garantir que notre jeunesse, notre pays et le monde entier sachent qu'on parle, vit et crée en français de Victoria à Halifax en passant par Whitehorse, Saint-Boniface, Sudbury ou Chéticamp. » (Mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne [FCFA] du Canada dans le cadre des consultations du gouvernement du Canada sur le contenu canadien dans un monde numérique présenté à Ottawa le 25 novembre 2016, p. 2) Aujourd'hui, la SFM ajoute à cette observation que le contenu présenté sur la plateforme ICI.TOU.TV inclut peu de productions réalisées dans les CLOSM. Le coût de réalisation et de diffusion comparativement bas des webséries serait un moyen intéressant de diversifier l'offre de contenu local pour Radio-Canada qui n'a jamais été exploité. Il est cependant important de souligner que les récents efforts de distribuer sur ICI.TOU.TV du contenu qui a été produit par d'autres diffuseurs comme Unis.TV et TV5 servent déjà à améliorer l'offre de programmation qui provient des CLOSM.

Loi sur la radiodiffusion

Le cadre législatif devrait faire en sorte que la francophonie à l'extérieur du Québec soit bien représentée dans les médias et qu'elle puisse communiquer facilement, peu importe la région où elle se trouve. En 2016, le président d'Influence Canada rapportait au Comité permanent du Patrimoine canadien que les nouvelles concernant la francophonie à l'extérieur du Québec ne formaient que 0,5 % des informations diffusées dans les médias. Pourtant, selon le recensement de 2016, plus de 10 % de la population à l'extérieur du Québec peut soutenir une conversation en français.

De plus, il faut remédier à la situation actuelle selon laquelle la production régionale et locale dans tout autre domaine que les informations est presque inexistante, en particulier dans l'Ouest et le Nord-Ouest canadiens. Les diffuseurs de contenu francophone n'ont pas la capacité ou le mandat d'être présents sur les lieux pour capter un volume intéressant de contenu dans l'Ouest canadien. Unis TV n'a pas d'infrastructure de production dans l'Ouest. TFO, pour sa part, se spécialise dans la jeunesse. Avec l'avènement du Web, les petites équipes de Radio-Canada en région mettent l'accent sur la diffusion et la rediffusion par le biais des diverses plateformes (télévision, radio, Web et Facebook) et non sur la production de contenu local. Elles n'ont pas la capacité de répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans l'Ouest canadien malgré le réinvestissement récent du gouvernement du Canada dans notre diffuseur public. En fait, leur migration vers le Web et Facebook a été faite au détriment de la production locale (autre que les bulletins de nouvelles).

Selon le rapport annuel 2017-2018 d'Ici Radio-Canada soumis au CRTC, la production locale ou régionale produite par Radio-Canada dans les provinces de l'Ouest se limite à des émissions de nouvelles et *Oniva*, une émission jeunesse de 16 à 18 épisodes par année, et à de courtes productions portant sur une activité ou une situation marquante : *Tragédie autocar Saskatchewan* et *Élections générales ACF 2017 — le débat* à Regina; *Toi et moi, Laos, Tout le monde en parlait* (incident aérien à Gimli) et le *Médiathon Ici Radio-Canada 2018* à Winnipeg; *Ça reste de la télé* et *Les 40 ans du théâtre La Seizième* à Vancouver. Par contre, Ici Radio-Canada a diffusé des productions indépendantes telles que *Chef Luc*, *La Main à la Pâte*, *Dans l'ombre de*, *Un Musée pour l'humanité*, *Dehors*, *Pour un soir seulement*, *La Dernière Clé*, *Femmes debout* et *Les Canadiens errants*. (Annexe 5, Programmation locale reflétant les CLOSM de langue française, p. 5 à 8)

Notons que Radio-Canada ne s'investit pas dans la diffusion intégrale d'événements dans la communauté et n'en a plus la capacité, malgré des tentatives en ce sens dans le passé. Par exemple, la chaîne a, il y a plusieurs années, diffusé des pièces du Cercle Molière, la troupe de théâtre de la francophonie manitobaine, ce qui avait été fort apprécié à l'époque.

La réduction des investissements internes à Radio-Canada a eu des effets que certains qualifient de pernicious dans l'Ouest canadien, en ce qui concerne la fidélité de l'auditoire, entre autres. La compensation de cette réduction par l'achat de programmation de producteurs indépendants a aussi été faible dans l'Ouest et le Nord (qui comprend toutes les régions du Nord canadien), pas seulement de l'Ouest, se situant à 2 256 006 \$ en 2016-2017, soit 1,84 % de ses achats de production en français à travers du pays et à 508 893 \$ en 2017-2018, soit 0,42 % de ses achats de production en français. Nous nous expliquons difficilement que seulement 0,42 % de la production indépendante soit investie dans un immense territoire qui comprend environ 7,3 % de la population francophone du Canada. La législation devrait, à notre avis, présenter des lignes directrices beaucoup plus claires sur la proportion des ressources à investir dans la production en français dans les CLOSM, en particulier celles de l'Ouest et du Nord qui n'obtiennent que des miettes en ce moment. (Annexe 7, Investissement dans des productions indépendantes, p. 1 des rapports des deux années) De plus, le peu d'investissement que ces communautés reçoivent est généralement fait dans des projets à plus long terme conçus en fonction d'un public national. Ils ne portent pas sur le quotidien, sur les enjeux locaux, ni sur le besoin de se voir et de s'entendre dans nos régions.

La réduction des effectifs dans les stations régionales s'est forcément traduite par une réduction de la qualité et de l'ampleur de la production. Par exemple, en août 2016, on apprenait que Radio-

Canada éliminait les émissions radio du midi dans les quatre provinces de l'Ouest. Malgré le réinvestissement récent du gouvernement fédéral actuel, il reste énormément de rattrapage à faire.

À cet effet, la FCFA note dans son mémoire présenté le 25 novembre 2016 dans le cadre des consultations menées par Patrimoine canadien sur le contenu canadien dans l'ère numérique : « Devant le Comité permanent du Patrimoine, en mai dernier, CBC/Radio-Canada confirmait que seulement 3 M\$ avaient été consacrés aux services régionaux de langue française, ce qui représente 4 % de l'investissement initial. »

Dans le rapport annuel 2017-2018 de Radio-Canada sur ses consultations annuelles auprès des CLOSM, on retrouve les mêmes défis et les mêmes requêtes prononcées depuis longtemps, par exemple :

- « Le reflet des régions, de même que le reflet de la diversité (culturelle, identitaire, opinion), dans les contenus sont primordiaux pour que tous se sentent interpellés et représentés par le radiodiffuseur public. » (p. 2)
- « Les nouveaux arrivants, tout comme le public jeunesse, gagnent à être initiés rapidement aux contenus en français de Radio-Canada afin que leurs habitudes de consulter du contenu francophone de qualité se développent.
- La prédominance québécoise dans les contenus est toujours mentionnée, bien que moins critique comparée aux précédentes APC. Il faut poursuivre l'intensification de la couverture régionale par une présence terrain, des contenus régionaux à l'antenne nationale et une programmation régionale riche.
- La préoccupation de la découvrabilité et la promotion des contenus francophones, notamment sur les plateformes numériques, est partagée par les parties prenantes rencontrées. La connaissance des contenus numériques permet de faire contrepoids aux géants américains, tels que Netflix, qui attirent de plus en plus de jeunes francophones vers la langue anglaise.
- La crédibilité de Radio-Canada en information est reconnue et appréciée par les CLOSM de l'Ouest et du Nord. Bien qu'une évolution du format de l'information soit souhaitable, tous ont confirmé que cela ne doit se faire au détriment de l'intégrité et de la qualité qui qualifient l'information de Radio-Canada. » (p. 3)

Les francophones en situation minoritaire sont attachés aux émissions d'information, mais ils souhaitent tout un éventail de programmation (arts, documentaires, jeunesse, etc.) en français. Tout comme les autres citoyennes et citoyens canadiens, ils ont une panoplie d'intérêts qui ne se limitent pas aux informations.

Dans ce même rapport, Radio-Canada souligne que le secteur régional a profité de l'investissement supplémentaire de Patrimoine canadien à CBC/Radio-Canada en 2017-2018 (p. 3), toutefois nous en sommes encore loin d'une programmation qui réponde aux besoins de la francophonie manitobaine. (p. 3)

Dans le passé, Radio-Canada a connu de grands succès dans la production de contenu local ou régional dans l'Ouest canadien, mais ses bureaux régionaux n'ont plus cette capacité, faute de ressources humaines. À cet effet, mentionnons quelques productions manitobaines maintenant révolues qui ont été grandement appréciées par le public : la série radiophonique pour enfants *Les petites oreilles*, 360 émissions de 15 minutes chacune; l'émission de variétés *Feu Vert*, qui traitait de questions d'actualité locale avec humour et qui mettait en vedette des artistes; la série 5 x 5 qui a vu naître et s'épanouir des carrières musicales; *Pour un soir seulement*, une émission de rencontres entre artistes francophones et anglophones produite localement et diffusée sur la chaîne nationale; le talkshow *Dureault*; le *Télérelais* diffusé durant le Festival du Voyageur;

Dimension J à l'intention de la jeunesse; et *Les samedis du monde*, une émission qui traitait en profondeur de sujets variés.

Grâce à ces initiatives de production, Radio-Canada offrait des occasions de carrière et de développement professionnel dans toutes les composantes de la production (recherche et conception, tournage, animation, etc.). Notre diffuseur public jouait un rôle clé dans la formation de professionnels aptes à faire valoir leur communauté par le biais des communications. L'élimination progressive de 2012 à 2014 du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale mis sur pied en 2008 a certainement contribué au déclin de la production locale. Est-ce qu'une nouvelle initiative en ce sens pourrait renverser la situation? Est-ce qu'un plus grand investissement dans les productions indépendantes régionales pourrait assurer une présence accrue des CLOSM dans les communications?

Un autre effet négatif de la réduction de production locale ou régionale est la diminution de l'archivage de documents auditifs et visuels qui enregistrent l'histoire de nos communautés à mesure que celles-ci évoluent, ce qui aura un impact sur leur capacité de retracer leurs parcours. Le rôle des médias en tant que mémoire collective est non négligeable. L'effet est encore plus pernicieux avec la clientèle jeunesse qui peine à se reconnaître chez son diffuseur national. Les jeunes ont un accès très limité à du contenu auquel ils peuvent facilement s'identifier. Plus de production locale permet donc à la fois de préserver l'histoire, mais aussi de capturer le présent.

Conclusion

Le rapport *Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2016*, publié par la Direction générale des langues officielles, ministère du Patrimoine en juin 2017, réitère plusieurs objectifs ou défis qui se trouvent dans les plans stratégiques des CLOSM de l'Ouest canadien et auxquels on pourrait apporter des solutions, en investissant par exemple dans la création d'espaces numériques qui favorisent le rassemblement des divers visages de la francophonie : de créer du matériel qui pourrait être exploité par le secteur de l'éducation; de donner l'occasion aux jeunes de participer à des productions et d'apprendre à en réaliser; et de mettre l'accent sur la construction identitaire des jeunes en tant que francophones.

On y souligne aussi que : « L'augmentation de la visibilité du français dans l'espace public pancanadien permettrait de susciter un sentiment accru de fierté et d'appartenance chez les francophones et les francophiles, ce qui serait à terme bénéfique pour la vitalité des communautés et de langue française en milieu minoritaire. Elle permettrait notamment de mieux rejoindre les jeunes et les nouveaux arrivants dont la première langue officielle parlée est le français, tout en favorisant la création de multiples occasions pour les apprenants du français langue seconde d'accéder à et d'apprécier la richesse des cultures de langue française. » (p. 4)

Dans le rapport, il est également noté que : « L'utilisation des technologies de communication et d'information (TCI) et du web et le virage vers le numérique représentent des occasions à saisir, notamment s'ils permettent de soutenir l'innovation, la création et la diffusion du contenu culturel local, la promotion des artistes et la préservation du patrimoine des communautés. » (p. 5)

Les communautés francophones accordent une très grande importance à la participation de la jeunesse à la francophonie et à leur construction identitaire. Comme on le recommande dans le sommaire (p. II) *d'Internet, nouveaux médias et médias sociaux*, un rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles publié en 2012 : « Troisièmement, les jeunes sont les plus grands utilisateurs des nouveaux outils de communication. Il faut s'assurer de les rejoindre là où ils sont et le faire dans la langue de leur choix. Cet enjeu est d'une importance toute particulière pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le

gouvernement fédéral doit appuyer le développement de ces communautés dans l'univers électronique. Cela passe par l'appui à des projets innovateurs qui visent le développement et l'utilisation des médias sociaux et des applications mobiles. Cela passe aussi par l'appui à long terme pour le développement des capacités de ces communautés à l'égard de l'utilisation d'Internet, des nouveaux médias et des médias sociaux. Ceci comprend un accès à une infrastructure robuste et moderne même, et surtout, dans les régions les plus éloignées. Il faut également reconnaître les besoins particuliers des écoles de la minorité, des médias communautaires et du secteur des arts et de la culture en matière d'appui aux nouvelles technologies. » Ce qui était vrai en 2012 l'est encore en 2019, plus que jamais.

Enfin, les communautés francophones de l'Ouest et du Nord-Ouest demandent un plus grand accès à de la programmation en français, en particulier à de la programmation faite par et pour les francophones de leurs milieux. Elles réclament la production de produits culturels, artistiques, médiatiques et historiques à leur image et elles tiennent à ce que ces produits interpellent toutes les générations, mais celle de la jeunesse en particulier. De plus, elles souhaitent que ces produits soient diffusés largement en utilisant toute la technologie disponible, leur permettant ainsi de prendre leur place dans l'espace public canadien et même international. Les communautés soulignent qu'elles ont besoin de vitrines pour mettre en valeur leurs artistes et les soutenir dans le développement de leur carrière et aussi mettre en valeur leurs chefs de file ainsi que leurs champions et championnes dans toutes leurs sphères d'activité. Enfin, les CLOSM, y compris la francophonie manitobaine, souhaitent travailler en collaboration avec des diffuseurs, des créateurs et des producteurs pour réaliser ces buts. La modernisation de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications offre l'occasion de créer le cadre nécessaire pour mieux respecter leurs souhaits en matière de communications et de leurs droits linguistiques. Nous croyons vivement que le rôle de veiller à ce que les décisions prises par le CRTC dans l'attribution de licences de radiodiffusion et dans la formulation et le respect de politiques respectueuses des valeurs et des droits canadiens appartient au gouvernement du Canada.